



**PROCES VERBAL du COMITE SYNDICAL de L'ECOLE DEPARTEMENTALE
de MUSIQUE des ALPES-MARITIMES
le 23/01/2008
CONSEIL GENERAL**

PRESENTS :

- M. Jean THAON, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lantosque,
- M. Gilbert MARY, Conseiller Général,
- M. Joseph BALDINI, Adjoint au Maire de Roquestéron,
- M. Edmond CLARY, Adjoint au Maire d'Isola,
- Mme Bernadette FORESTIER, Conseillère Municipale de Tende,
- Mme Claude RENAUDO, Conseillère Municipale de Carros,
- Mme Francine SOMARIA, Adjointe au Maire de Gilette.

REPRESENTES :

- M. Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore,
- M. Christian ESTROSI, Président du Conseil Général, Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-Mer,
- M. Charles-Ange GINESY, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Péone-Valberg,
- Mme Claudine LAURIERE, Conseiller Général,
- M. Eric PAUGET, Conseiller Général,
- Mme Marie-Lou ALLAVENA, Conseillère Municipale de Breil-sur-Roya,
- Mme Denise BRUN, Conseillère Municipale de Lantosque,
- Mme Simone RAYBAUD, Adjointe au Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne,
- Mme Claudette ROUQUIER, Adjointe au Maire d'Andon,
- Mme Martine STEFANI, Adjointe au Maire de Clans.

ABSENTS :

- M. José BALARELLO, Vice-Président du Conseil Général, Sénateur,
- M. Paul CUTURELLO, Conseiller Général,
- M. Gaston FRANCO, Conseiller Général, Maire de Saint Martin Vesubie,
- M. Alain FRERE, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Tourrette-Levens,
- Mme Colette GIUDICELLI, Vice-Président du Conseil Général,
- M. René GILLY, Vice-Président du Conseil Général, Maire de la Tour-sur-Tinée,
- M. Thierry GUEGUEN, Conseiller Général, Maire de Séranon,
- M. Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de Sospel,
- M. Gérard MANFREDI, Conseiller Général, Maire de Roquebillière,
- M. Jean-Pierre MANGIAPAN, Conseiller Général,
- M. Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gilette,
- M. Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de Puget-Théniers,
- M. Auguste VEROLA, Conseiller Général,
- M. Marc ALUNNI, Adjoint au Maire de Valdeblore,
- M. Jean-Marc BONNET, Adjoint au Maire de Sospel.



38, rue de la Santoline, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE
Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83
edmam@wanadoo.fr

Absents (suite)

- M. Pascal BOURGOIN, Conseiller Municipal de Roquebillière,
- M. Pascal CONDOMITTI, Conseiller Municipal de Péone-Valberg,
- M. Lucien CARLES, Adjoint au Maire de Saint-Etienne de Tinée.
- M. Luc FALIBOIS, Adjoint au Maire de Coursegoules,
- Mme Yveline GARIBALDI, Conseillère Municipale de Puget-Théniers,
- M. Henri GIUGE, Adjoint au Maire de Saint-Martin-Vésubie,
- Mme Aline GIRAUD, Conseillère Municipale de Guillaumes,
- M. Edgar MALAUSSENA, Maire de Villars-sur-Var,
- M. Pierre MARIO, Adjoint au maire de Saint-Sauveur-sur-Tinée,
- Mme Michèle PECQUEUR, Conseillère Municipale de Saint-Vallier de Thiey
- M. Jean-Yves RAMI, Maire d'Isola.

EXCUSES :

- M. Jacques VICTOR, Conseiller Général,
- M. Jean-Pierre MASCARELLI, Conseiller Général, Maire de Bouyon.

ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :

- M. Denis DALMASSO, 1^{er} Adjoint au Payeur Départemental.
- M. Didier ROCHETTE, Sous Directeur de la Culture du Conseil Général.
- M. Roger BRUN, Directeur Général de l'Ecole Départementale de Musique.
- Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargée de Mission à l'Ecole Départementale de Musique.

ORDRE DU JOUR :

1. Budget primitif 2008
2. Tarif d'inscription 2008 et participation des communes
3. Questions orales
4. Questions diverses

Monsieur Jean THAON, Président de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, représentant M. ESTROSI, Président du Conseil Général, Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-Mer, ouvre la séance à 17h30 en remerciant l'ensemble des membres présents.

I. BUDGET PRIMITIF 2008

Le Président donne lecture du Budget Primitif pour l'année 2008 sans augmentation par rapport à celui de l'année 2007.

Il évoque les consignes du Directeur Général des Services du Conseil Général qui, suite aux propositions d'orientations budgétaires du Syndicat Mixte, stipule que les crédits de la culture doivent rester stables et préconise au Syndicat Mixte de ne pas augmenter son budget, la participation du Conseil Général s'élevant à 1 012 800.00 €.

Le Président confirme que le Syndicat Mixte n'a pas de crédit suffisant pour la création d'un fond de réserve lui permettant de clôturer l'année sans soucis, les dépenses incompressibles de personnel représentent 85 % du budget.

En conséquence, si aucune aide complémentaire n'est affectée au Syndicat, il va falloir envisager de licencier du personnel ce qui entraînera une réduction d'élèves et des recettes.

Les Conseillers Généraux mentionnent l'excellent travail dispensé par l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes sur toute la zone du moyen et haut pays niçois en matière d'enseignement et de culture, d'interventions musicales dans les écoles primaires. Une diminution de ces activités va à l'encontre de l'effort entrepris par le Conseil Général depuis de nombreuses années qui a permis de stopper la désertification de la zone rurale.

M. ROCHETTE, Directeur Adjoint de la Culture, prend bien note des difficultés rencontrées par le Syndicat et propose des éléments de réflexion pour pallier à ces problèmes de trésorerie. Dans un premier temps, solliciter à la prochaine DM1 du Conseil Général une demande de participation complémentaire.

Il fait référence également à la nouvelle politique culturelle départementale, le schéma départemental des enseignements artistiques musique danse et théâtre des Alpes-Maritimes votée à l'unanimité par l'Assemblée Départementale au mois de décembre dernier et qui doit revitaliser et compléter le projet de l'Ecole Départementale de Musique. Dans cette optique, le budget du Syndicat Mixte devra forcément être repositionné.

En conséquence, il est décidé que soit rédigée une note au Président du Conseil Général mettant l'accent sur la mission de service public rendu par l'Ecole Départementale auprès de ses 800 élèves et 22 communes adhérentes, participation de 91 communes, et des conséquences que peuvent engendrer une diminution de ses activités.

Le Président propose donc de voter le budget primitif 2008 du Syndicat Mixte.

Après lecture des chapitres des dépenses et recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité, de voter le budget primitif 2008 du Syndicat qui se présente comme suit :

DEPENSES :	Fonctionnement	1 582 800.00 €
	Investissement	18 000.00 €
	Total	1 600.800.00 €
RECETTES :	Fonctionnement	1 582 800.00 €
	Investissement	18 000.00 €
	Total	1 600.800.00 €

LE BUDGET PRIMITIF 2008 EST VOTE A L'UNANIMITE

II. TARIFS D'INSCRIPTION 2008/2009 ET PARTICIPATIONS DES COMMUNES

1/ ELEVES

TARIFS Année scolaire 2008 /2009		Commune participant au fonctionnement de l'Ecole		Commune non participante
		Enfants (- 18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
A *	Cursus Instrumental : avec Formation Musicale ou classe d'ensemble	300 €	500 €	600 €
B *	Cours Collectifs Enfants : 175 €	C	Pratique Amateur Adultes : 300 €	
D	Atelier Vocal ou Atelier supplémentaire	125 €	Frais de dossier de 25 € à ajouter à la cotisation Gratuits pour la 3 ^{ème} inscription dans une même famille	

* Tarif Etudiant : 70% du tarif adulte

* Tarif dégressif annuel applicable seulement sur les tarifs A et B : 2^{ème} inscription -10%, 3^{ème} inscription -20%, etc... Le pourcentage s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

2/ TARIF DES PRETS D'INSTRUMENTS

- 75 € pour la 1^{ère} année et 115 € pour la 2^{ème} année

3/ COMMUNES

- 425 € par an et par enfant inscrit en Janvier 2008
- 425 € par an et par classe pour les Ecoles Primaires

APPROUVE A L'UNANIMITE

III. QUESTIONS DIVERSES

Divers documents sont remis aux membres du Comité :

- . Bilan des actes administratifs
- . Ventilation des horaires des enseignements hebdomadaires et des élèves par canton
- . Bilan et résultats du 2^{ème} concours International du Mercantour pour piano à 4 mains
- . Rapport d'activités musicales de l'Ecole Départementale de Musique 2006-2007
- . Planning des répétitions des pratiques instrumentales collectives

Aucune question nouvelle n'étant soulevée, le Président clôt la séance en remerciant l'ensemble des membres présents.

Fait à Nice, le 24/01/2008

**Le Président,
Jean THAOM
Conseiller Général**

